



AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Relative à l'installation et à l'entretien des itinéraires de randonnée pédestre

La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, ci-après dénommée La Communauté dont le siège est situé 1 place de l'hôtel de ville 03160 Bourbon l'Archambault représentée par son Président, M. Jean-Marc DUMONT, dûment autorisé par délibération communautaire n° *20240212...12* en date du *12 février 2024*,

Et

La Commune d'Agonges dont le siège est situé en Mairie Le Bourg 03210 Agonges, représentée par son Maire, Romain JUGE, dûment habilité par délibération en date du.....

La Commune d'Autry-Issards dont le siège est situé en Mairie Le Bourg 03 210 Autry-Issards représentée par son Maire François REGNAULT, dûment habilité par délibération en date du.....

La Commune de Bourbon-l'Archambault dont le siège est situé en Mairie 1 place de l'hôtel de ville 03 160 Bourbon-l'Archambault représentée par son Maire, Ludovic CHAPUT, dûment habilité par délibération en date du.....

La Commune de Buxières-les-Mines dont le siège est situé en Mairie Avenue Henri Pontet, 03440 Buxières-les-Mines représentée par son Maire, Brigitte OLIVIER, dûment habilitée par délibération en date du.....

La Commune de Franchesse dont le siège est situé en Mairie 11 Pl. de la Mairie 03160 Franchesse représentée par son Maire, Gérard VERNIS, dûment habilité par délibération en date du.....

La Commune de Louroux-Bourbonnais dont le siège est situé en Mairie Le Bourg 03350 Louroux-Bourbonnais représentée par son Maire, Janny POIRIER, dûment habilité par délibération en date du.....

La Commune de Saint-Menoux dont le siège est situé en Mairie 1 place de la Mairie 03210 Saint-Menoux représentée par son Maire, Sylvie EDELIN, dûment habilitée par délibération en date du.....

La Commune de Saint-Aubin-le-Monial dont le siège est situé en Mairie 7 Rue des Écoles 03160 Saint-Aubin-le-Monial représentée par son Maire, Françoise GUILLEMINOT, dûment habilitée par délibération en date du.....

La Commune de Saint-Plaisir dont le siège est situé en Mairie 16 Grande Rue 03160 Saint-Plaisir représentée par son Maire, Didier THEVENOUX, dûment habilité par délibération en date du *14 Mars 2024*

La Commune de Vieure dont le siège est situé en Mairie Le Bourg 03430 Vieure représentée par son Maire, Nicole PICANDET, dûment habilitée par délibération en date du.....

La Commune d'Ygrande dont le siège est situé en Mairie 11 Rue Emile Guillaumin 03160 Ygrande représentée par son Maire, Pierre THOMAS, dûment habilité par délibération en date du.....



Dans le cadre de sa politique touristique, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Allier, la Communauté de Communes a étendu son réseau de parcours de randonnées aux 12 communes du nord du territoire.

Il est convenu ce qui suit :

L'avenant étend les conditions de mise en place et d'entretien des chemins, dans les mêmes termes que ceux de la convention adoptée le 28 juin 2021.

A savoir :

La Communauté de communes s'engage à assurer pour les itinéraires:

- l'entretien du balisage et la vérification de l'ouverture et la praticabilité des itinéraires annuellement (organiser un suivi annuel avant le 30 avril - ceci peut être réalisé en même temps que le suivi de balisage, selon les calendriers du prestataire, le cas échéant) ;
- la fourniture à la Commune de tout mobilier de signalétique (poteaux, flèches directionnelles et visserie adéquate) sollicité par elles lorsqu'il sera nécessaire de remplacer des éléments endommagés. La commune se chargera de l'installation et de l'entretien du mobilier de signalétique conformément au plan établi et dans un délai raisonnable ; suite au contrôle du bon état des aménagements (clôtures, mobilier de signalétique) ;
- la réalisation de gros travaux (> 2 000 €) permettant de rendre les sentiers praticables, dont les Communes estiment qu'elles n'ont pas les moyens de les réaliser via leurs agents ;
- le cas échéant, le reversement des aides départementales pour l'entretien des itinéraires inscrits au PDESI conformément aux dispositions définies ci-après ;
- l'information annuelle par courrier de l'ensemble des Communes des travaux et animations réalisés sur le réseau de randonnée pédestre.6

La Commune, pour les itinéraires concernés par le partenariat et inscrits au PDESI/PDIPR qui se trouvent sur leur périmètre, s'engage à assurer :

- la désignation d'une personne référente chargée de parcourir l'itinéraire en tout début d'année civile (janvier-février) et d'en référer à la Communauté afin qu'elle puisse intervenir si nécessaire avant la révision annuelle des balisages des parcours (mars-avril) ;
- l'entretien courant : petits travaux, de type élagage, débroussaillage au sol, fauchage, etc. ;
- prendre soin de ne pas déterrer le mobilier de signalétique ainsi que les supports de balisage lors de l'entretien ;
- l'entretien des mobiliers de signalétiques à disposition des usagers. Il s'agit des panneaux de départ ainsi que des poteaux, supports de balisage (nettoyage annuel à l'éponge pour une meilleure conservation, dégagement, assurer la visibilité pour les usagers) ;
- la vérification régulière de l'état des sentiers, notamment après un épisode météorologique de fortes intempéries pour préserver la sécurité des usagers ;
- la dépose et la pose des mobiliers de signalétiques devant être remplacés aux endroits définis dans le document ci-joint ;
- une mission générale de veille, de surveillance du balisage des itinéraires et une information rapide et régulière à la Communauté concernant toute anomalie constatée sur le balisage et la signalétique, ainsi que sur des dangers potentiels sur les parcours (arbres malades ...).



Fait à Bourbon l'Archambault, le.....

Le Président de la Communauté,
d'Agonges

M. le Maire de la Commune

M. Jean-Marc DUMONT

M. Romain JUGE

M. le Maire de la Commune d'Autry-Issards

M. le Maire de la Commune de
Bourbon-l'Archambault

M. François REGNAULT

M. Ludovic CHAPUT

Mme le Maire de la Commune de

M. le Maire de la Commune de Franchesse
Buxières-les-Mines

Mme Brigitte OLIVIER

M. Gérard VERNIS

M. le Maire de la Commune

Mme le Maire de la Commune de Saint-
Menoux

de Louroux-Bourbonnais

M. Jany POIRIER

Mme Sylvie EDELIN

Mme le Maire de la Commune de Saint-Aubin
-le-Monial

M. le Maire de la Commune de Saint-Plaisir

14 MARS 2024

Mme Françoise GUILLEMINOT

M. Didier THEVENOUX



Mme le Maire de la Commune de Vieure

M. le Maire de la Commune d'Ygrande

Mme Nicole PICANDET

M. Pierre THOMAS